

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [angeline-fournier-cssdhr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b9d2eba33fb191bc49fd32d5>

Date d'obtention : 2024-11-05 20:17:35

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

L'application du protocole sexto s'applique autant aux cas de pornographie juvénile que ceux qui n'en sont pas, tant que cela a un impact sur un ou des élèves de l'école. Toutefois, certaines étapes ne seront pas effectuées si l'auteur ou autre ne fait pas partie de l'école, si on semble être en présence d'un acte malveillant, ou dans d'autres circonstances, par exemple, si des jeunes refusent de collaborer. Dans ces cas, on doit référer la situation aux policiers, dépendamment de l'étape pertinente. Ainsi, en résumé, il sera important qu'un intervenant remplisse le protocole et la grille d'évaluation avec la jeune victime ainsi que les témoins. Il doit avoir le plus d'informations possibles dans la grille d'évaluation pour évaluer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif. L'intervention ne sera pas la même selon ce sera quel type d'acte. Toutefois, dans tous les cas, il peut être nécessaire de confisquer l'appareil de l'élève qui détient les images. Le processus se termine par l'intervenant qui avise les policiers, et ce, dépendamment de l'étape pertinente selon l'acte en question, puisqu'à tout moment il peut être nécessaire de communiquer avec les policiers s'il s'agit d'un acte malveillant, mais que même dans les cas d'acte impulsif, une rencontre d'intervention avec un policier en milieu scolaire est effectué donc un suivi aux policiers doit être fait. De plus, il est obligatoire pour les intervenants de faire un signalement à la DPJ dans ces cas.

### Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les mises en situation m'ont fait réaliser que malgré le fait qu'on peut considérer qu'on est en présence d'un acte malveillant, qu'il est important d'avoir rapidement l'information de d'autres témoins dans le dossier afin de recueillir les informations et de les consigner dans le protocole. Ensuite, il devra communiquer avec les policiers afin de transmettre des informations et potentiellement rencontrer l'instigateur par la suite. Je retiens également que dans certaines situations, bien que l'instigateur soit externe, une rencontre est nécessaire avec la jeune victime avant d'acheminer le dossier aux policiers pour recueillir les informations de sa part.

### Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'une des étapes les plus délicates est l'intervention auprès de l'instigateur. Dans certains cas, si on évalue que c'est un acte malveillant, il faut intervenir mais seulement pour confisquer le téléphone, et ce, après avoir parlé aux policiers qui nous diront comment intervenir. La confiscation et la rencontre peut alors être très délicate car l'intervenant ne peut nommer certaines choses à l'instigateur. Toutefois, je dirais que l'ensemble des étapes sont délicates car il est important d'être impartial, de poser des questions neutres et d'accompagner les élèves sans imposer de biais dans les situations. Ce sont des sujets délicats pour les élèves ainsi que pour les intervenants et les interventions doivent être adaptés à la situation.